Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 23 Joumada II 1446
25 Décembre 2024

N° 149

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **3059**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3059**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3063**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3066**
Homologation de résolutions **3067**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3067**
Avis aux créanciers **3071**
Convocations
Sociétés anonymes **3072**
Divers
Avis au public **3073**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une Société Communautaire

Le Nom de la Société à constituer : TABARKA APIARIES

Type de la Société : locale

Montant du capital souscrit de la société : 10.000 DT (dix mille Dinars)

L'adresse prescrite du siège social : Ras El Rijal, Ain El Sabeh, Tabarka, Jendouba

Sujet de la Société : élevage d'abeilles, la valorisation et la vente de miel et ses dérivés, ainsi que la fabrication et la vente de ses équipements nécessaires à l'élevage des abeilles

Durée de la société : 99 ans

Date de Lieu de dépôt du projet de modèle d'acte constitutif : 02 décembre 2024 au tribunal de première Instance de Jendouba sous le numéro 81145 :

Le nombre d'actions à Souscrire : 50 actions au nom de 200 Dinars par action

Période ouverte pour la souscription : du 25 Décembre 2024 au 5 Janvier 2025

Signalons qu'une clôture anticipée de la souscription est prévue valable avant le délai cité

Fondateurs : Karim Barouali, Hadiya Khadhraoui, Sarra Barouali et Badhis Yahiaoui.

2024T01234SODB1

Constitution d'une société communautaire

Nom de la société à constituer : l'abondance d'agriculture et pâturage

Type de société : locale

Montant du captal : 10000 DT (dix mille dinars)

L'adresse du siège social : SIDI OTHMAN - UTIQUE 2023

Objet de la société : agriculture et services dérivés ainsi que la production de pâturage et autres aliments de bétail.

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu du dépôt du projet de l'acte constitutif : le 16/12/2024 au tribunal de première instance de BIZERTE

Nombre d'actions à souscrire : 50 de 200 DT chacune

Ouverture de la souscription : 5/11/2024 jusqu'au 30/11//2024

Fin des souscriptions : le 30/11/2024

Banque de dépôt des souscriptions : Banque Tunisienne de Solidarité

Convocation de l'assemblée générale constitutive : daté le 5/11/2024 par voie verbale directe.

Les fondateurs :

Mohamed Hammami : CIN 08931346

Moncef Jendoubi : CIN 05630460

Marouane Naouali : CIN 08924804

Mohamed Dhakouane Douiri : CIN 05658854

Ali Douiri : CIN 08122689

Amor Jendoubi : CIN 05320457

Kamel Kochbati : CIN 01590039.

2024403140SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation du Capital

Société CENTRALE LAITIERE DE BIZERTE «CLB»

Société anonyme

Au capital de 7 840 000 DT

Siège social : Utique, Route des Ruines 7060 Bizerte

Identifiant Unique : 1325704M

N° CNSS : 278501 - 14

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 9/12/2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 12/12/2024 sous le numéro 24564422 numéro de quittance 9262 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises de Bizerte sous le numéro 3 en date du 13/12/2024.

Les actionnaires ont adopté les résolutions suivantes :

1- Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation de capital et la suppression du droit préférentiel de souscription,

3- Augmentation du capital social de la société de trente et un millions cinq cent mille Dinars (31 500 000 DT) réalisée comme suit :

- 3 000 000 DT par la conversion de créances certaines, liquides, échues et exigibles.

- 28 500 000 DT en numéraire,

Nombre des actions : 3 150 000 actions

Valeur des actions : 31 500 000 Dinars

Libéré à la souscription conformément aux modalités prévues par le code des sociétés commerciales : 31 500 000 Dinars

Compte indisponible n°14201201300700154647 ouvert auprès de la BH BANK Agence Bizerte Thaalbi.

Compte indisponible n°03200012032108816934 ouvert auprès de la BNA BANK Agence Bizerte.

Compte indisponible n°10200011080010778866 ouvert auprès de la STB BANK Agence Bizerte.

Compte indisponible n°05200000006087148052 ouvert auprès de la Banque de Tunisie Agence Bizerte.

Compte indisponible n°25123000000135802716 ouvert auprès de la Banque ZITOUNA Agence Bizerte.

Délai de souscription 15 jours à partir de la parution de la présente notice avec la possibilité de clôturer la souscription par anticipation.

4- Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration

5- Modification corrélative des statuts.

6- Pouvoirs pour formalités de publicité légale.

7- Dépôt :

Il a été déposé au registre national des entreprises de Bizerte, 2 exemplaires des pièces suivantes :

- Copie originale de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire.

2024T01232SANB2

Augmentation du Capital

Société NATILAIT

Société anonyme

Au capital de 9 550 000 DT

Siège social : Utique, Route des Ruines 7060 Bizerte

Identifiant Unique : 1337333T

N° CNSS : 278643-59

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 9/12/2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 12/12/2024 sous le numéro 24504423 numéro de quittance 9264 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises de Bizerte sous le numéro 2 en date du 13/12/2024.

Les actionnaires ont adopté les résolutions suivantes :

1- Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée générale extraordinaire.

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation de capital et la suppression du droit préférentiel de souscription.

3- Augmentation du capital social de la société de trente cinq millions cinq cent mille Dinars (35 500 000 DT) réalisée comme suit :

- 7 000 000 DT par la conversion de créances certaines, liquides, échues et exigibles.

- 28 500 000 DT en numéraire.

Nombre des actions : 3 550 000 actions

Valeur des actions : 35 500 000 Dinars

Libéré à la souscription conformément aux modalités prévues par le code des sociétés commerciales : 35 500 000 Dinars

Compte indisponible n°14201201300700155132 ouvert auprès de la BH BANK Agence Bizerte Thaalbi.

Compte indisponible n°03200012032108817031 ouvert auprès de la BNA BANK Agence Bizerte.

Compte indisponible n°10200011080009278858 ouvert auprès de la STB BANK Agence Bizerte.

Compte indisponible n°05200000006087149022 ouvert auprès de la Banque de Tunisie Agence Bizerte.

Compte indisponible n°25123000000135803686 ouvert auprès de la Banque ZITOUNA Agence Bizerte.

Délai de souscription 15 jours à partir de la parution de la présente notice avec la possibilité de clôturer la souscription par anticipation.

4- Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration

5- Modification corrélative des statuts.

6- Pouvoirs pour formalités de publicité légale.

7- Dépôt :

Il a été déposé au registre national des entreprises de Bizerte, 2 exemplaires des pièces suivantes :

- Copie originale de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

2024T01233SANB2

SOCIETE SANDERS TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 5 000 000 Dinars

Siège social : Route de Mateur Km 27 - 1134 Chaouat - Manouba

Identifiant Unique (RNE) : 1150566 C

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18/11/2024, enregistré à Jedaida le 3/12/2024 sous le n°24701547 Quittance n°M041910, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises (RNE) le 18/12/2024 sous le n°2024153707. Il a été décidé ce qui suit :

1- Agrément de la cession des 2 500 000 actions qui appartenaient à la société AVRIL PA; société de droit français, et ce, au profit de la société ALFET EL-MACHIA.

2- L'application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et, par conséquent; la continuité de l'activité.

2024R03204SANB2

Notice d'information sur l'augmentation de capital

Augmentation du capital social d'une société anonyme par application des dispositions de l'article 164 du Code des Sociétés Commerciales (de 2.250.000 TND à 3.050.000 TND)

WATER SPIRIT S.A

Société anonyme

Au capital de 2.250.000 dinars

Siège social : BiotechPôle Sidi Thabet 2020 Ariana

Identifiant unique : 1587827C

Numéro d'affiliation à la CNSS : 602325-52

Objet : Fabrication d'huiles essentielles et oléorésines.

Durée : 99 ans

Date et lieu de dépôt : Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21juin 2024, enregistré à la recette des finances de Kalaat Andalous, en date du 5 juillet 2024, enregistrement n°24701341, quittance n°M029268, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 9/7/2024 sous le n°AC03962024.

La société Water Spirit SA porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2024 a décidé d'augmenter le capital social de la Société en numéraire d'un montant de huit cent mille (800.000) dinars pour le porter de deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) dinars à trois millions cinquante mille (3.050.000) dinars, et ce, par

l'émission de quatre-vingt mille (80.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix (10) Dinars chacune, avec une prime d'émission de deux dinars cinq cent millimes (2,5dt) par action émise, à libérer à hauteur de 100% lors de la souscription et réservée à deux nouveaux actionnaires.

Suppression du droit préférentiel de souscription : L'Assemblée Générale après avoir constaté la renonciation de tous les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, et après avoir approuvé les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes à ce sujet, a décidé de supprimer les droits préférentiels de souscription.

Caractéristiques de l'émission :

Montant : Le capital social sera augmenté d'un montant de huit cent mille (800.000) dinars pour le porter de deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) dinars à trois millions cinquante mille (3.050.000) dinars, et ce, l'émission de quatre-vingt mille (80.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix (10) Dinars chacune, à souscrire en numéraire et à libérer à hauteur de 100% lors de la souscription et réservée aux deux nouveaux actionnaires BT SICAR (48.000 actions) et STB INVEST (32.000 actions).

Prix d'émission : Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises d'une valeur de dix (10) Dinars l'action avec une prime d'émission de deux dinars cinq cent millimes (2,5dt) par action émise, à libérer à hauteur de 100% lors de la souscription.

Délai de souscription : Six (6) mois à partir de la date de parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration du délai de souscription, avec l'application des termes de l'article 298 du code des sociétés commerciales.

Lieu des souscriptions et des versements : Les souscriptions seront reçues au bureau de la société sis à la Pépinière des entreprises de la BiotechPôle de Sidi Thabet 2020 Ariana.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans l'un des comptes indisponibles réservés à l'augmentation de capital en numéraire de la société WATER SPIRIT SA et ouvert auprès de :

- BT BANK - Agence Place 14 janvier 2011, Tunis sous le numéro 05 027 0000780870640 52,

- STB BANK Agence Cité des Sciences, Tunis sous le numéro 10010 124 113861 9 788 27.

Jouissance des actions nouvelles souscrites : Les 80.000 actions nouvelles émises porteront jouissance en dividendes à partir de la date de libération et seront assimilées aux actions anciennes après la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur.

Mise à jour des statuts : Il a été décidé également de modifier l'article 6 (Nouveau) des statuts.

2024R03212SANB2

Notice d'augmentation du capital

Société Agri Business Company «Sidi Daoud» SA

Société anonyme

Au capital de 10.000.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Ezzahra, Impasse Amman, 2034, Ben Arous

Identifiant unique : 0633423P

Objet social : Unité de production des conserves de poissons

Durée : 99 années

En application des dispositions des articles 164 et 302 du code des sociétés, il est porté à la connaissance du public qu'en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 19 Décembre 2024, enregistré à la recette des finances Ezzahra, le 20 décembre 2024, sous le numéro 714e4b quittance n°M009383, dont une copie a été déposée au centre national du Registre des Entreprises en date du 19-12-2024, sous le n°AC021972024, il a été décidé d'augmenter le capital de la société de 10.000.000 dinars à 10.400.000 dinars par compensation de créances certaines et de 10.400.000 dinars à 17.700.000 dinars et ce suivant les procédures et les caractéristiques ci-après décrites :

- Montant de l'augmentation du capital par compensation de la créance certaines de Monsieur Samy BELLAGHA : 400.000 dinars

- Nombre d'actions à souscrire par compensation de créance : 4.000 actions à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription par compensation de créances en actions

- Montant de l'augmentation du capital en numéraire par versement en espèce : 7.300.000 dinars

- Nombre d'actions à souscrire en numéraire : 73000 actions à souscrire en totalement et à libérer de moitié lors de la souscription.

- Valeur nominale des actions à émettre : 100 dinars chacune

- Délai de souscription : Les actionnaires bénéficient d'un délai de 15 jours à compter de la date de publication de cette notice au journal officiel de la République Tunisienne pour la souscription à l'augmentation du capital avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

- Avantages particuliers : Aucun.

- Conditions d'admissions aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote et stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation: aucun changement par rapport aux statuts.

- Modalités de convocation de l'assemblée générale : suivant les conditions légales. L'assemblée générale extraordinaire susmentionnée a été réunie au siège social de la société.

- Dépôts des fonds pour l'augmentation de capital en numéraire par versement en espèce auprès de : Banque Zitouna, Compte n°TN592506800000135827695.

2024R03214SANB2

Augmentation de capital

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE RAOUDHA

« S.M.V.D.A. RAOUDHA »

S.A. au capital de 42.000.000 de Dinars porté à 50.000.000 de Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège Social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Béji Caïd Essebsi-Centre Urbain Nord– 1082 TUNIS

Identifiant unique RNE : 0858798Q

Affiliation à la CNSS : Régime général n° 261824-21 - Régime agricole n° 414083-87

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 mars 2024, enregistré à la Recette des Finances à Cherguia - TUNIS le 12 avril 2024 sous le n° 24703444 – Quittance n° M055451, dont un exemplaire a été déposé auprès du Centre National du Registre des Entreprises de Tunis le 19 septembre 2024 sous le n° AC011342024, il a été décidé l'augmentation du capital de la société de 8.000.000 de Dinars par l'émission en numéraire de 80.000 actions nouvelles de 100 Dinars chacune.

Les formalités d'enregistrement de la sus-dite augmentation du capital en numéraire ont été réalisées auprès du Receveur de l'Enregistrement des Actes des Sociétés, 1er Bureau de Tunis en date du 18 décembre 2024 sous le n° 24804466- Quittance 9328.

Le capital est donc porté de 42.000.000 de Dinars à 50.000.000 de Dinars divisé en 500.000 actions de 100 Dinars chacune entièrement souscrites et libérées : L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

Deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2024, de la déclaration de souscription et de versement, de la liste des souscripteurs et des statuts modifiés ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises le 20 décembre 2024 sous le n° 2024154453.

2024R03245SANB2

SOCIETE IBEROSTAR TUNISIE

Société anonyme

Capital social : 100.000 dinars

Siège social : Hôtel Averroes - 8052 Yasmine Hammamet - Bouficha - Sousse

Identifiant unique : 0633890P

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 10/9/2024 (enregistré à la Recette des finances Bouficha le 8/11/2024 sous Qn°M030004 Enreg N°24700974).

Les actionnaires ont décidé d'appliquer l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales et la continuation de l'activité de la société.

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°0633890P sous dossier n°2024152042 le 10/12/2024.

2024S01657SANB2

LA GENERALE DE PATISSERIE ET DE CONFISERIE

GEPACO

Société anonyme

Capital social : 14.351.600 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Route Nationale n°03 - Route Expresse Km 26 - Jebal Ouest

Identifiant Unique : 0633291W

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 20/8/2024 (enregistré à la recette des finances Bir Mchergua le 5/12/2024 sous le Qn°26132 En° 24701634)

Mme. Gloria Carrasco Quiros, Mr. José Ramon Salamero et Mr. Gaston Mariano Lo Russo démissionnent de leur mandat d'administrateurs.

Les administrateurs nomment Monsieur Mohamed Aymen Abid en qualité d'administrateur.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20/8/2024 (enregistré à la recette des finances Bir Mchergua le 9/12/2024 sous le Qn°26278 En° 24701651) et Suivant les statuts mis à jour du 20/8/2024 (enregistrés à la recette des finances Bir Mchergua le 5/12/2024 sous le Qn°26133 En° 24701635)

- Les actionnaires adoptent les statuts mis à jour.

- Un exemplaire des P.V et des statuts mis à jour a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 13/12/2024 sous dossier n°2024152904.

2024403142SANB2

SMVDA KHAYRAT.SA

Au capital de 2 000 000 DT

15 Rue Chedly Gtari, El Menzah 9 A - Tunis

MF : 913 468 M/N/M/000

Suivant procès-verbal de l'AGE du 19/12/2024, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 19/12/2024 sous le n°AC011962024, il a été décidé d'augmenter le capital social de (1 000 000) DT pour le faire porter de (2 000 000) DT à (3 000 000) DT et ce création de (10 000) actions nouvelles de (100) DT chacune totalement à souscrire en numéraires et à libérer à la souscription par l'unique actionnaire souscripteur Mr Aref BELKHIRIA.

Le délai de souscription est fixé à 15 jours à compter de la publication de cette notice au JORT, mais, en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai, la souscription sera clôturée avec anticipation.

2024403148SANB2

KNAUF PLATRES

Société anonyme

Capital social : 5.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble 216 - Rue Socrate - 2ème Etage - 2060 Le Kram Kheireddine

I.U : 0005905G

- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23/9/2024 (enregistré à la Recette des Finances Fouchana le 26/11/2024 sous Qn°M110210 Enrg n°24705284).

- Les actionnaires décident de renouveler le mandat du Cabinet MAZARS en qualité de commissaire aux comptes

- Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 6/12/2024 sous dossier n°2024151384.

2024403157SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Maritime TUNISHIP

Société à responsabilité limitée

Au capital de 2 500.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Radés - 2040 - Radés Ben Arous

MF : 0520166R/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire sous seing privé en date du 9/01/2023 enregistré à la recette des finances de Radés le 01/02/2023 sous le n°23700405, Quittance n°M007649, et déposée au registre national des entreprises en date du 13/04/2023 sous le n°202399644, Bulletin n°77, date de publication le 14/4/2023. L'assemblée décide à l'unanimité ce qui suit :

1- Approbation s'il y a lieu du rapport de la gérance sur les opérations sociales de l'exercice 2021.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2021.

3- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêté au 31 décembre 2021.

4- Examen et approbation des conventions règlementées en application des dispositions de l'article 115 du code des sociétés commerciales.

5- Affectation du bénéfice de l'exercice 2021.

6- Quitus au Gérant et Cogérant.

2024R03198SRLB2

Société Maritime TUNISHIP

Société à responsabilité limitée

Au capital de 2500.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Radés - 2040 - Radés Ben Arous

MF : 0520166R/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 9/01/2023 enregistré à la recette des finances de Radés le 6/02/2023 sous le n°23500453, Quittance n°M008985, et déposé au registre national des entreprises en date du 13/4/2023 sous le n°202399644, Bulletin n°77, date de publication le 14/4/2023. L'assemblée décide à l'unanimité ce qui suit :

1/ L'approbation de la décision de l'augmentation du capital social de 2 000.000 dt à 2 500 000 dt divisé en 50 000 parts de 10 dt.

2/ Modification des articles 6 et 7 des statuts.

2024R03199SRLB2

Société Maritime TUNISHIP

Société à responsabilité limitée

Au capital de 2500.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Rades - 2040 - Radés Ben Arous

MF : 0520166R/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous-seing privé en date du 28/3/2024 enregistré à la recette des finances de Radés le 9/5/2024 sous le n°24701330, Quittance n°M035228, et déposée au registre national des entreprises en date du 15/5/2024 sous le n°202460833, Bulletin n°94, date de publication 16/5/2024. L'assemblée décide à l'unanimité ce qui suit :

1- Approbation de la Cession des parts sociales.

2- Approbation de la nouvelle répartition du capital

3- Acceptation d'un nouvel associé.

4- Nomination d'un nouveau gérant et cogérant

5- La mise à jour du statut.

2024R03200SRLB2

Société Maritime TUNISHIP

Société à responsabilité limitée

Au capital de 2500.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Radés - 2040 - Radés Ben Arous

MF : 0520166R/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous-seing privé en date du 10/10/2024 enregistré à la recette des finances de Radés le 9/12/2024 sous le n° 24703765, Quittance n°M076347, et déposée au registre national des entreprises en date du 11/12/2024 sous le n°2024152227, Bulletin n°244, date de publication 11/12/2024. L'assemblée décide à l'unanimité ce qui suit :

1/ L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au gérant Mr Hassen Younsi titulaire de la carte d'identité nationale n°08332547 pour l'acquisition, achat, promesse, crédit, hypothèque, avenant et tout acte nécessaire ou complémentaires pour tous biens mobiliers et immobiliers au profit de la Société TUNISHIP pour une durée de 3 ans commençant le 01/01/2023 et finissant le 30/12/2025 et lui donne pouvoir de signer au nom de la Société tous contrats et actes nécessaires.

2024R03201SRLB2

DISPRO SERVICES

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 150.000 DT

Imm. COGIC - 1er Etage - 14, Rue Med. El Farabi - Z.I. Saint Gobain

Mégrine Erriadh - 2014 Ben Arous

Identifiant Unique : 1473253F

Suivant procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 8/4/2024 enregistré à la Recette des finances de Mégrine le 16/5/2024 sous Qn°M048014 n° d'Enrg. 24703285.

Les associés décident de renouveler le mandat de Mr Bacem Grati en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1473253F le 13/12/2024 sous dossier n°2024152880.

2024403143SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP le 11/12/2024 enregistré à la recette des finances Rue El Jazira le 19/12/2024 sous le n° 24203772 quittance n°M079870 Mr

Touhemi Bayari a vendu à Mr Rabiaa Baghouri la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour vente prêt à porter, sis à la rue Sabbaghine n°25 - Tunis.

Les oppositions seront déposées chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 21/12/2024.

2024T01229FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 10 décembre 2024, enregistré à la recette des finances Elkabaria le 12/12/2024, (N° de Quittance M081410, N° d'Enregistrement 24203378) Mme Afifa Bacouche épouse Elghali (CIN n°00765462), a vendu tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 11 rue 10901 Mourouj 2 Elkabaria 1074 Tunis à usage de tous commerces à Mme Olfa Elkamel épouse Chihi (CIN n°06395829).

Toutes les oppositions sont acceptées entre les mains de Mr Fethi Elghali sis au 14 rue Ibn Elaghlab cité municipale Mourouj 2 Tunis dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk datés le 17/12/2024.

2024R03203FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Hammam-Lif le 02-12-2024 sous n°24203327 quittance n°M071358, Mme Chiraz Hamrouni (CIN 07044010) a vendu au profit de Mme Marwa Ben Boubaker (CIN 09289511) le fonds de commerce y compris ses éléments matériels et incorporels exploité au local sis à l'avenue 49 rue Algérie Hammam-Lif Ben Arous pour exploitation café de 1er degré.

Les oppositions seront faites chez l'acheteur au lieu d'exploitation du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis est publié au journal Echourouk le 21/12/2024.

2024R03205FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé et enregistré à Dar Chaaben El Fehri le 5/12/2024 sous le numéro 24203510 et enregistrement n°M068211 Amal Kasem demeurant à la rue Alfarabi n°18 à Dar Chaaben El Fehri a renoncé à Sadok Bensalem demeurant à la rue Ali Bouchouchaa Nabeul la totalité du fonds de commerce exploité à la vente des fruits secs avec tous ses composants matériels et immatériels au local sis à l'avenue Habib Bourguiba n°9 à Dar Chaaben El Fehri.

Les oppositions seront admises au local du propriétaire des murs Sadok Bensalem à la rue Ali Bouchouchaa Nabeul dans un délai ne dépassant pas vingt jours de la publication au J.O.R.T.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 17 décembre 2024.

2024R03206FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Roued le 6/12/2024 sous le n° 24206862 Quittance n°139606 Mme Faouzia Madhioub agissant au nom de sa fille Nahed Madhioub a cédé la totalité du fonds de commerce exploité pour tout type de commerce au n°2 rue Asdrubal Cité El Ghazela l'Ariana.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au JORT entre les mains de Mme Faouzia Madhioub sise au n°13 Rue Mohamed Badra Cité El Wafa Ariana.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk en arabe et Le Quotidien en français édités le 21/12/2024.

2024R03207FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Nabeul le 12/12/2024, quittance n°M130453, Mr Ellijimi Yacine titulaire de la CIN n°06495246, donne à Mme Sakli Anwar, titulaire de la C.I.N n°09818658, la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue 14 Janvier Route Lido Nabeul ayant comme activité principale salle des jeux et secondaire vente de prêt à porter. Les créanciers doivent faire opposition à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 21 décembre 2024.

2024R03208FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé avec signatures légalisées le 3/12/2024, enregistré à la recette des finances de Zarzis le 6/12/2024 sous Quitus n°M0129080 Monsieur ZORGANI Samir, titulaire de la carte d'identité nationale n°03196535 a vendu à Monsieur ZORGANI Khemaies, titulaire de la carte d'identité nationale n°03199625 la totalité du fonds de commerce consistant en un local café nommé «AL Salem» exploité à un local situé à Dhouiher Souihel Zarzis.

Les oppositions sont à faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse de local à Dhouiher souihel zarzis dans un délai de 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié le 17/12/2024 au journal le Quotidien.

2024R03210FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente daté le 10/12/2024 et enregistré à la recette des finances de Boumhel le 10/12/2024, quittance n°M074201 enregistrement n°24204257. Mr Khalil Ben Taher Ejbeli a cédé un fonds de commerce à Mme Fatma Ben Ammar Veuve Tijeni Toumi un café de première catégorie (PRESTIGE) sis et exploité Avenue l'Indépendance Boumhel Elbassatine Ben Arous.

Les oppositions seront reçues dans les délais de la dernière date de la

publication légale. Chez Mme Fatma Ben Ammar Veuve Tijeni Toumi adresse du fonds cédé.

Publication faite dans le journal Le Quotidien le 21/12/2024.

2024R03211FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 10/12/2024 enregistré à la recette des finances 3 septembre à Sousse sous le n°24202575 en date du 13/12/2024 Abla Tuila a vendu à Faiçal Kamoune la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la rue Ibn Khaldoun à Sousse avec tous ses éléments incorporels, au prix de 4 mille dinars.

Les oppositions sur le prix seront formées dans 20 jours de la publication de l'avis de vente au J.O.R.T entre les mains de la Vendeuse à son domicile 6 Rue 734 Cité Suisse Sousse. Un avis de cette vente a été publié au journal «Al Chourouk» en date du 20/12/2024.

2024S01656FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Gremda Sfax le 4/12/2024 sous le n°24205208 et la quittance n°M109660, la société ECOTEXTILE a vendu, à la société LUNETEX BY KMAR la totalité du fonds de commerce exploité dans la confection du prêt-à-porter au local sis à la route de Gremda km 9 zone industrielle Sfax avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées auprès du maître Kammoun Mohamed, avocat, dans son bureau sis au 59 rue Haffouz Sfax Immeuble Gargouri, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Essabeh du 17/12/2024.

2024X01703FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé, en date du 12/12/2024 enregistré à la recette des finances Rue Arbi Zarrouk le 13/12/2024 sous le n°24204941, quittance n°MO64586, M. Slim CHAARI titulaire de la C.I.N. n°01305377, a vendu la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de «Tourneur», sis à la Route de Gabès km 3.5 derrière «BON PRIX» Sfax, à M. Noureddine CHAARI titulaire de la C.I.N. n° 11175005.

Les oppositions doivent être déposées au bureau de maître Yassine Ghrab sis à immeuble Intilaka 1 Block B 2, 4ème étage bureau 2 Sfax dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié le 17/12/2024 au journal le Temps.

2024X01709FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte de donation enregistré à Zarzis le 25/9/2024 quittance numéro M1017768 les héritiers de madame Khadija Ghdiri ont fait donation à Mr Dhaou Ghdiri CIN n°05260783 la totalité du fonds de commerce (pâtisserie ghdiri) sise à l'avenue Hédi Chaker Immeuble chour Sfax avec tous ses éléments matériels et moraux matricule fiscal numéro 168573/j. Les oppositions seront faites au local du fonds de commerce chez Mr Dhou Ghdiri. Ce contrat a été publié au journal Echourouk le 14/12/2024.

2024X01710FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par maître Mohamed Sami el banna ayant son bureau sis au 9 avenue Habib Bourguiba Bardo bureau C14 le 20/11/2024 enregistré le 27/11/2024 à la recette des finances Marsa sous le numéro 24207919 quittance numéro 143992 Achraf Chourabi demeurant à rue Nkilette Ariana vend à Montassar Dhifli demeurant Klm 05 route Gammart le fonds de commerce situé à 190 rue de l'Environnement Gammart dont l'activité réparation et vente de pneus le siège du fonds de commerce est désigné siège pour la réception des oppositions avec le bureau du rédacteur sis au 9 avenue Habib Bourguiba Bardo bureau C14 ayant délai 20 jours à partir de cette annonce au Jort.

Cette annonce est publiée au quotidien Echourouk le 20/12/2024.

2024403141FCCC2

Concession du fonds de commerce

Suivant acte rédigé par Maître Mohamed Amine Boughanmi l'avocat MF : 1467541/Y sous seing du 27/11/2024 enregistré à la recette des finances à Teboursouk le 29/11/2024; Q n°M027348; N° de l'enregistrement 24201205; Héritiers de Hamouda Ben Cheikh Al Arbi sont : 1- son épouse Kmar Bent Mohamed Saleh Ben Haj Mohamed Saleh Hobail et ses fils adultes : 2- Mohamed Maher Ben Hamouda Ben Cheikh Al Arbi, 3- Chawki Ben Hamouda Ben Cheikh Al Arbi, 4- Hichem Ben Hamouda Ben Cheikh Al Arbi, 5- Rim Bent Hamouda Ben Cheikh Al Arbi concèdent à Monsieur Mohamed Naceur Ben Hamouda Ben Cheikh Al Arbi, le fonds de commerce sis à l'Avenue de la République Teboursouk Béja destiné à la vente de l'alimentation générale.

Les annonces ont été faites dans les deux journaux le Shorouk et le Quotidien, le 16 décembre 2024.

Toute opposition se fera à l'adresse du fonds de commerce sis à l'Avenue de la République Teboursouk Béja dans un délai ne dépassant les 20 jours à compter de la date du présent au JORT.

2024403153FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé par maître Missaoui Ahlem avocate à Kasserine, daté le 3/12/2024 et enregistré à la recette des finances Kabbaria le 5/12/2024 quittance n°M080213 sous n°24203289. Madame Intidhar bent Lazhar Hannachi a vendu à Monsieur Elfahem Bouthouri la totalité du fonds de commerce exploité pour vente des fruits secs et alimentation générale au local sis au n°02 Rue Dar Othman cité Ibn Sina, Tunis.

Toute opposition sur le prix de vente doit être faite entre les mains de

l'Acquéreur sis au 19 Rue n°10564 cité Ennour, Tunis et ce dans un délai maximum de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal "Achourouk" du 12 décembre 2024.

2024403161FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 25/9/2024 et 4/10/2024 enregistré à la recette des finances Rue El Jazira Tunis en date du 02/12/2024 sous le n°24203617 quittance n°M076787, madame Rghimi Wahida demeurant à Ben Arous a vendu à la société KICH MODE siège social, n°29 Rue ELBOLLAR 1006 Bab Souika Tunis, la totalité du fonds de commerce exploité pour vente tous les types de commerce dans le local situé au n°32 Rue El Morjani Tunis, au prix de trois cent mille dinars (300.000.000D).

Toute opposition doit être déclarée dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne auprès de l'acheteur dans son local situé au n°29 Rue Elbollar 1006 Bab Souika Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk, en date du 21/12/2024.

2024403164FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Bab Souika le 19/11/2024 sous le n°24303741 quittance n°M083656, Hassen Ahmed Ali, demeurant au 12 rue de Ghana Ben Arous a loué la totalité du fonds de commerce pour vente tout type de commerce sis au 129 Souk Grana Tunis, à Bader Eddine Saadaoui.

Les oppositions se feront à l'adresse de fonds de commerce dont les délais légaux, sachant que cette annonce est publiée au journal Achourouk le 14/12/2024.

2024403147FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Le nom de l'association : Amicale des cadres et personnel de l'hôpital Aziza Othmana

Siège social : Rue de l'Institut n°2, El Menzah VI.

Sujet : Amicale

Objectifs :

- Contribuer à apporter une assistance matérielle et morale lors des occasions et jours fériés au profit des agents.

- Contribuer à la réalisation d'activités culturelles au profit du personnel et des personnels hospitaliers s'efforcer de créer un climat de travail propice au sein de l'établissement.

- Créer des liens avec des associations similaires dans leurs objectifs et leurs activités, au pays et à l'étranger, qui entretiennent des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Présidente : Souad Ayed

Secrétaire générale : Shaima Benzarti

Trésorier : Ibrahim Al-Amiri Al-Hajjaj.

2024T01231APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'Association : Association des bénéficiaires de sessions de formation au Japon

Siège : Avenue Habib Chatty Résidence Najla, app n°8 Manar1 Tunis.

Sujet : Echanges d'expériences et d'informations entre les bénéficiaires de sessions de formation au Japon.

Objectifs :

- Contribuer au développement de la coopération entre la Tunisie et le Japon

- Soutenir les efforts de l'Etat dans le suivi des projets issus des sessions de formation au Japon.

- Œuvrer à suivre les expériences et les techniques de recherche au Japon.

- Œuvrer à promouvoir l'expertise tunisienne au Japon.

Membres :

Monsieur Jamel Boujdaria : Président

Monsieur Ghazi Ben Salah : Vice-président

Madame Narjes Ben Amer : Secrétaire générale

Monsieur Ahmed Ben Slama : Trésorier.

2024R03202APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Le nom : GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ZAMILAT HABR BENI BILAL

Objet : Encadrer les Adhérents et Développer la région.

Siège : Zamilat Habr Beni Bilal Tataouine

Commission:

- Président : Said Elbokki

- Trésorier : Salem Elbokki.

2024X01705APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association des employés et agents de la municipalité de Hamma Ouest

Siège : Municipalité de Hamma Ouest - Route de Kebili - Sombat 6013

Objet : Fondation de l'association

Objectifs :

- Créer des liens amicaux entre les employés de la municipalité de Hamma Ouest et offrir des aides au profit des agents et des employés de la municipalité.

- Organiser des activités récréatives dans le cadre des loisirs, ainsi que des activités sociales et culturelles.

- Etablir des accords avec des entreprises et des institutions privées.

Membres :

Waderni Makrem : Président

Senini Mohamed : Vice-président

Mbarek Mouldi : Trésorier

Khnissi Mustapha : Secrétaire général

Bech Hassen : Trésorier adjoint

Lassoued Amira : Membre en charge des affaires culturelles et médiatiques

Bouaziz Meriem : Membre en charge des affaires sociales et récréatives.

2024403151APSF1

Homologation de résolutions

Election d'une nouvelle commission directive

De l'Association Union Sportive Douar Hicher

Suite à l'assemblée générale électorale de l'association tenue le 25 octobre 2024, huit 08 membres ont été élus parmi les participants à la majorité des votes pour la période 2024-2028, et selon le procès-verbal de la première réunion de la commission directive de l'association sportive douar hicher, le 1er novembre 2024, dont PV a été enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 14 novembre 2024 sous le numéro 24703003 et quittance n°M074460 répartissant les fonctions entre eux à l'unanimité comme suit :

Président de l'Association : Dhawaifi Anis, CIN n°07323122

Vice-président : Ben Nasser Ramzi, CIN n°07412634

Secrétaire général : Abdeljaouad Muhammad Arabi, CIN n°14528384

Trésorier : Warghi Hassen, CIN n°02514446

Membres : Ben Nasser Imen, CIN n° 07382399.

2024T01228APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet de Maître Imed Hachicha

Avocat près la cour de cassation

8 rue El Idrissi - Tunis

Tél. : 71. 33 97 59 & 98 32 25 62

hachichaimedavocat@gmail.com

MF : 000PA509587N

Le poursuivant :

AMEN BANK société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R C N°B116041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

Débiteur principal : La Société l'excellence des Services Pétroliers société à responsabilité limitée RC n° B0749082004 demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Kelibia.

La partie saisie :

Najmeddine Ben Jamil Hmaid (Gérant de société) Cin 01748343 demeurant à la Rue Abou Al Kacem Chebbi Kelibia.

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité de la propriété objet du TF n°546854 Nabeul dénommée Slaheddine d'une superficie de 415 m² sise à l'avenue Habib Bourguiba Kelibla constitué d'une station de services et lavage tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Nabeul.

Mise à prix :

582 095.000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus

Il est à signaler que le prix des éléments corporels et incorporels du f.c est de 280.994, 070 dinars.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul le Lundi le 27/1/2025 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Nabeul et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compétent.

2024T01230VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Nizar Ben Khmais Al-Mrabti CIN n°07773958 du 13/4/2004 résident à l'étranger élu son domicile au cabinet de Maître Ali Hammami, sis au 63 l'Avenue Habib Bourguiba Tunis.

1- Partie saisie : 1- Mahmoud ben Abed El-Jabar Al-Jerbi, CIN n°00005816 Demeurant au 39 Rue Ibn Khaldoun Ariana.

2- Souad Bent Abed El Jabar Al-Jerbi, CIN n°00542424 du 6/3/2017 demeurant au 32 rue Jozor Alkoumour Al-Nakhilet Ariana route de Rawed.

3- Kalthoum Bent Abed El-Jabar Al-Jerbi, CIN n°00300022 du 5/12/2023 demeurant au 2 rue jbal el oust Hay Mostakbel Ariana.

4- Kmar Bent Abed El-Jabar Al-Jerbi CIN n°00520845 du 11/07/1995 et demeurant au 30 Rue Jozor Alkoumour Al-Nakhilet Ariana route de Rawed.

5- Abedallah Ben Abed El-jabar Al-Jerbi, CIN n°000624801 du 5/11/2019 et demeurant au 5 Rue Istanbul Ariana.

6- Amine Ben Khmais Mrabti CIN n°07827302 du 4/5/2005 et demeurant au 10 Rue Jozor Alkoumour Al-Nakhilet Ariana route de Rawed.

L'avocat poursuivant : Maître Hammami Ali, avocat à la cour de cassation, 63 Avenue Habib Bourguiba Tunis. MF 1630927E

Propriété saisie : c'est une propriété non immatriculée sise à la Rue Béchir Saoud Ariana N°1- Superficie de 148.11m². Il s'agit d'un local à usage d'habitation vétuste composé de 3 chambres à coucher, salle de séjour, cuisine et terrasse avec puit et 2 locaux fonds de commerce le 1er salon de coiffure pour homme loué à un tiers à 300 dt par mois et le 2ème vente de vêtements anciens loué au tiers à 250 dt par mois.

Mise à prix : Le prix de la propriété saisie est fixé à 202.071.400 D sans les dépenses.

Date et lieu de la vente : 20/01/2025 à partir de 9H du matin au Tribunal de Première Instance d'Ariana

On peut visiter l'Immeuble tous les jours.

2024T01239VEPA1

Vente aux enchères après réduction 40%

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis, MF n°1148045KAP000

Partie saisie :

Mohamed Ali Ben Ahmed Naffeti titulaire de la CIN n°00476135,

Ahmed Mourad Ben Mohamed Ali Naffeti, titulaire de la CIN n°05462143

Houda Ben Mansour Riahi épouse Ahmed Mourad Naffeti, titulaire de la CIN n°05471701

Mohamed Hichem Ben Mohamed Ali Naffeti, titulaire de la CIN n°05488257

Mohamed Aziz Ben Mohamed Ali Naffeti, titulaire de la CIN n°05429759

Tous demeurant au 32 rue Habib Thameur, Khaireddine, la Goulette - Tunis.

Descriptif de l'immeuble : les 343,874 parts indivises de l'immeuble objet du TF 136719 Tunis d'une superficie globale de 1260 m² sis au 32 rue Habib Thameur à Khaireddine - la Goulette - Tunis

Les susdites parts représentent 2 appartements limitrophes avec 2 entrées indépendantes et d'une superficie globale au sol 343,874 m².

Le 1er appartement : d'une superficie divisée de 114,625 m² composée d'une entrée indépendante avec jardin, cuisine, salon et salle à manger, chambre à usage de bureau, couloir, chambre à coucher avec SDB, chambre à coucher avec dressing et l'état est bien avec parterre de marbre et parquet les toits avec des faux plafonds, boiserie noble et fenêtres avec aluminium et michler, cuisine équipée et SDB haut standing.

Le 2ème appartement : son état est moyen, d'une superficie divisée de 119 m², composé d'un salon, salle à manger, 2 SDB, cuisine équipée, 3 chambres à coucher, une chambre vide, petite piscine en arrière avec douche, sol avec carrelage normal boiserie normale des portes et des fenêtres.

Les 2 appartements sont équipés du gaz naturel, du chauffage central et de 4 climatiseurs chacun.

La mise à prix après réduction :

718 711,534 DT à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mardi 14/01/2025 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Tunis au Palais de la Justice Avenue Beb Bnet - Tunis.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2024R03213VEPA1

Date de l'adjudication après saisie immobilière d'un terrain immatriculé

Cabinet d'avocat : Maître Sana Dga avocate à la cour d'appel, Rue Taher Sfar immeuble Ben Diab Sousse M/F/S/1446590

Poursuivant : Saliha Guedri résidente à Kalaa Sghira titulaire de la c i n n°02854237

Avocat poursuivant : Maître Sana Dga avocate à la cour d'appel Rue Taher Sfar immeuble Ben Diab Sousse.

Partie adverse : Ahmed Dallel retraité résident rue Abou Kacem Chebbi Kalaa Sghira titulaire de la c.i.n n°02887151.

Immeuble objet de la vente : l'immeuble saisi consiste dans la totalité des parts indivises (709.571) revenant au débiteur dans le terrain objet de titre foncier n°54481 Sousse nommé «nfisa 13» situé à Kalaa Sghira gouvernorat de Sousse.

Le prix initial : 28.381.d840 l'adjudication aura lieu au tribunal de première instance de Sousse 2 le 27/01/2025 l'immeuble peut être visité chaque jour de 10h à 17 h.

2024S01650VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Ridha Meddeb

Avocat à la cour de cassation

Demeurant à El Jem Avenue Palestine

Titulaire de Matricule Fiscal : 1041539/R/P/000

Partie poursuivante : Salha Ben Ahmed Ben Mabrouk Saadallah, demeurant à Remeda Eljem - Mahdia.

Partie saisie : Ali ben Ahmed ben Mabrouk Saadallah demeurant à Remeda Eljem - Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Ridha Meddeb - avocat à la cour de cassation demeurant à Eljem avenue Palestine - titulaire de matricule fiscal 1041539/R/P/000.

Immeuble saisi :

La propriété proposée à la vente constitue une maison de type populaire construite sur un terrain rectangulaire dont la longueur côté tribal est de 9.50 mètres et coté ouest est de 11 mètres et sa longueur totale la superficie est de 103 mètres carrés correspondant au (p .03 a 01) qui fait l'objet du titre foncier n°17486 Mahdia comprend les équipements suivants un hangar, une cuisine, un WC, une salle d'eau, salle tribale.

Mise à prix est fixée le prix d'ouverture du bien à vendre a été fixé à quarante et un mille deux cents dinars (41.200.000) selon le rapport d'essai complète par l'expert Adel Ben Hédi Hadj Khlifa en vertu de l'ordonnance sur requête n°5964/2023 délivrée par monsieur le président du tribunal de première instance de Mahdia le 28/11/2023.

Date et lieu de l'adjudication la vente ara lieu le lundi 20/01/2025 à partir de 9h devant la chambre des ventes immobilières de tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de l'Immeuble et participation aux enchères la visite de l'immeuble est possible tous les jours de 9h à 17h.

Pour plus des renseignements consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Mahdia et chez l'avocat poursuivant maître Ridha Meddeb.

La participation aux enchères est ouverte à toute personne et ce après consignation de 1/3 de la mise à prix et par ministre d'avocat.

2024S01652VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Ridha Meddeb

Avocat à la cour de cassation

Demeurant à El Jem Avenue Palestine

Titulaire de Matricule Fiscal : 1041539/R/P/000

Partie poursuivante : Abed Rahamen Guidar, demeurant à Chorbene - Mahdia.

Partie saisie : 1/ Les héritiers d'Ibrahim ben Hassen ben Ahmed ben Ibrahim Hassen sont : son épouse Haniya Faleh est fils Mouhamed et Houssine et Lotfi et Basma et Sihem.

2/ Les héritiers de Mohsen Ben Hassen Ben Brahim Hassen sont ses fils Ali et Mouhamed et Fawzi et Fawzia et ses petits enfants de sa fille Mounira qui sont Malak Fakher Mongi Fakher à droite ses enfants de sa femme Mounira Malek et Adem et Ayoub.

3/ Khadija ben Hassen Ben Ahmed Ben Hassen

4/ Les héritiers de Sghair ben Ahmed ben Hassen sont son épouse Nermine Ben Ali Ridha Ben Ibrahim et ses fils Amer Ali et Mourad Brahim demeurant à Remeda Eljem de Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Ridha Meddeb - avocat à la cour de cassation demeurant à Eljem avenue Palestine - titulaire de matricule fiscal 1041539/R/P/000.

Immeuble saisi :

La propriété proposée à la vente constitue la totalité de l'angle ouest de la parcelle n°71 d'une superficie de 5.000 mètres carrés de terrain agricole objet du titre foncier n°13606 de Mahdia dénommé afef d'une superficie totale de cent douze mille et trois cent soixante mètres carrés (112.360 m2) et composé des parcelles numéro 15-09-71-72-61-50 qui est située dans le doyenneté de sheda al qiibliya chorbane du gouvernorat de Mahdia contient des terres agricoles nues résultant de l'arrêt d'enregistrement n°10722 rendu par le tribunal immobilier de Mahdia le 1er décembre 1999 et complété par une décision de reforme rendue par le même tribunal en date du 3/01/2003 sous le n°487 et dépose en 3/02/1998.

Mise à prix : le prix d'ouverture du bien à vendre a été fixé à cent trente cinq mille dinars (135.000.000d) selon le rapport d'essai complète par l'expert Hamden Soua en vertu de l'ordonnance sur requête n°3950/2021 délivrée par monsieur le président du tribunal de première instance de Mahdia le 23/8/2021.

Date et lieu de l'adjudication la vente aura lieu le lundi 20/01/2025 à partir de 9h devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de l'Immeuble et participation aux enchères : la visite de l'immeuble est possible tous les jours de 9 h à 17h.

Pour plus des renseignements consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Mahdia et chez l'avocat poursuivant maître Ridha Meddeb.

La participation aux enchères est ouverte à toute personne et ce après consignation de 1/3 de la mise à prix et par ministre d'avocat.

2024S01653VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : BH BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à l'avenue Mohamed V Tunis.

- Partie saisie :

1) Bakhta Bent Ahmed Haraketi, demeurante au 11 Impasse Avenue Habib Bourguiba Hergla.

2) Fouzia Bent Said Abbassi, demeurante au 11 Impasse Avenue Habib Bourguiba Hergla.

3) Romdhan Ben Said Abbassi, demeurant au 11 Impasse Avenue Habib Bourguiba Hergla.

4) Ezzeddine Ben Said Abbassi, demeurant au 11 Impasse Avenue Habib Bourguiba Hergla.

5) Abdelhak Ben Said Abbassi, demeurant au 11 Impasse Avenue Habib Bourguiba Hergla.

6) Imed Ben Said Abbassi, demeurant à l'Impasse Avenue Habib Bourguiba Hergla.

7) Hassen Ben Said Abbassi, demeurant au 11 Impasse Avenue Habib Bourguiba Hergla.

8) Ali Ben Sald Abbassi, demeurant au 11 Impasse Avenue Habib Bourguiba Hergla.

9) Najeh Ben Said Abbassi, demeurant au 11 Impasse Avenue Habib Bourguiba Hergla.

10) Khemais Ben Said Abbassi, demeurant au 11 Impasse Avenue Habib Bourguiba Hergla.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi la totalité du titre foncier n°5046 Sousse d'une superficie de 6681 m² dénommé «ELCHABANIA» et sis à Hergla.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 2 548 570 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 20/01/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2024S01655VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de la mise à prix Initiale de 40 %

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK. S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis : 1) Zouheir Trigui, I.U 0502533S, 2) Héritiers Lilia Boujelbene qui sont Zouheir Trigui, Rami Trigui et Roua Trigui, domiciliés à route El-Ain km 5 impasse Masmoudi Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé «Rami» objet du titre foncier n°73279 Sfax, qui consiste en un terrain résidentiel situé à route El-Ain km 5, en bordure de la rue Sidi El Masmoudi, d'une superficie de 710m² et entourée de ses quatre côtés par des murs. Elle mesure depuis le coin sud-est vers l'ouest 36,28 m, puis vers le nord 20,78 m, puis vers l'est 17,15 m, puis vers le sud 1,70 m, puis vers l'est 19,84 m, puis vers le sud à l'angle du début de mesure 17,99 m. Elle est bordée à l'ouest et au nord par Loukil, au sud par Mounir Affes, et à l'est par une rue. Il y est construit une villa à deux étages et un garage :

- La villa : comprend :

* Un rez-de-chaussée d'une superficie totale de 250 m², avec un sol en marbre et partie en carrelage marbré, un plafond en béton suivi de Staff, et ses murs sont calcinés à l'intérieur et à l'extérieur et peints avec de la peinture à l'eau. On y trouve un hall spacieux avec un sol en marbre, une cuisine dont les murs sont recouverts de porcelaine jusqu'au plafond avec un évier au milieu et un placard mural suivi d'une salle à manger, un séjour, une toilette, une chambre à coucher ayant une salle de bain et un couloir abritant des placards muraux, et des escaliers au sol en marbre italien menant à l'étage supérieur.

* L'étage supérieur : sa superficie couverte est d'environ 110 m², son sol est en partie en marbre et une partie en carrelage marbré, son plafond est en béton et ses murs sont calcinés et peints de l'intérieur et à l'extérieur. Il comprend 3 chambres à coucher suivies de 3 balcons menant à un espace sans toit avec un sol en carrelage, une petite cuisine ayant un plan de travail et un lavabo, une salle de bain équipée, et un hall au milieu.

- Le garage : Il mesure du nord au sud 5,90 m et de l'est à l'ouest 10 m. Il dispose d'une toilette, d'une douche, d'une petite cuisine, et d'un placard côté ouest. Il possède deux portes qui s'ouvrent sur la voie publique et une porte qui s'ouvre à l'intérieur de la propriété. Son plafond est en béton, son sol est en carrelage et ses murs sont calcinés de l'intérieur et de l'extérieur et peints avec de la peinture à l'eau. Dans le coin sud-ouest se trouve également des bancs recouverts de porcelaine et un bassin d'eau, des trottoirs entourant la villa, une passerelle allant de la porte principale à la villa avec un sol en pièces de marbre et un jardin avec quelques arbres et fleurs. La totalité de l'immeuble est en bon état et dans un quartier résidentiel où sont disponibles toutes les commodités de la vie (lumière électrique et eau potable et le téléphone fixe).

5- Mise à prix : Trois cent vingt et un mille dinars (321.000,000 D) frais en sus, et ce après la réduction de la mise à prix initiale de 40 %. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3 - 4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax le mercredi vingt neuf janvier deux mille vingt cinq (29/01/2025) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2024X01707VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque Tuniso-Saoudienne (ex Stusid Bank), société anonyme, RC n°B16641997, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé au 32 Rue Hédi Karray Tunis son domicile élu chez société tuniso-saoudienne de recouvrement, rue des jasmins n°19 nouvelle Ariana Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961F/A/P/000.

Partie saisie :

1) Souad bent Belgacem Marzougui, titulaire de CIN n°00551371 domicilié à Sakit Ezzit rue Ali bech Hamba n°96 Sfax son domicile élu chez bureau maître Smaoui Chokri à rue Ali Bech Hamba immeuble Kiraniss, chat Krekna, à côté du marché central, mezanine bureau n°1 Sfax.

2) El Hasna Bent Mohamed Houssin Louhichi, titulaire de CIN n°05947022 domiciliée à Sakit Ezzit rue Ali Bech Hamba n°96 Sfax.

3) Hossni Abd el Hafidh Ben Mohamed Houssin Louhichi, titulaire de la CIN n°00298644 domicilié à sakit Ezzit rue Ali Bech Hamba n°96 Sfax.

4) Aziz Hassen Ben Mohamed Houssin Louhichi, titulaire de la CIN n°05883570 domicilié à sakit Ezzit rue Ali Bech Hamba n°96 Sfax.

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété objet du titre foncier n°64310 Sfax dénommée «Olfa 177» situé à la route Gremda nord-ouest d'une avenue à l'ouest de l'avenue Majida Boulila Sfax, d'une superficie de 88 m² elle représente un appartement à usage d'habitation au 4ème étage avec les parties indivises s'y rattachant de l'immeuble soit 88/9370 parts extraites du titre foncier n°31213 Sfax.

Mise à prix : fixée à cent un mille deux cent dinars (101.200,000D) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et

consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis au palais de justice rue Victor Hugo Sfax le lundi vingt sept janvier deux mille vingt cinq 27/01/2025 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2024X01708VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivant : Tunisian Saudi Bank T.S.B. (Ex Stusid Bank). S.A., sise 32 Rue Hédi Karray Tunis. M.F. n° 013026 E. En sa qualité de créancier hypothécaire saisissant.

Partie saisie :

Mohsen Ben Bechir Ben Tahar Hammami C.I.N. n°02288672, demeurant 8 rue Abou Taieb Motanabbi Cité Wifek Fouchana Ben Arous.

En sa qualité de créancier hypothécaire saisi.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Tél : 71285959).

Immeuble objet de la vente :

Situation : le titre foncier 73576 Ben Arous d'une superficie de 180 m² se situe à la rue Tahar Ben Achour n°34 Cité Khouaja Fouchana gouvernorat de Ben Arous dans un quartier d'habitation et populaire.

Contenance : l'immeuble est composé d'une parcelle de terrain aménagée et à usage d'habitation, sur laquelle est édifiée une Chappe en béton armé d'une superficie de 100 m² environ avec les murs extérieurs en briques sans séparations ni dalle et poutres en béton.

Mise à prix :

Quatre vingt huit mille six cent Dinars (88.600,000) hors frais.

Date et lieu de vente :

Jeudi 30 Janvier 2025 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Ben Arous.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2024403163VEPA1

Avis aux créanciers

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°20195 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse en date du 12/12/2024, M. Sadok Mosbah (12 Rue Menvielle Sousse - Tél : 99961170) est désigné liquidateur judiciaire et chargé de liquider un terrain nu sis à Sousse - Sud, objet du titre foncier n°147360 Sousse, et ce entre Mme Henda Ben Bannour Bédoui et M. Adel Ben Brahim Slama.

2024S01648VEPA2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°20055 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse en date du 3/12/2024, M.Sadok Mosbah (12 Rue Menvielle Sousse - Tél : 99961170) est désigné liquidateur judiciaire et chargé de liquider l'appartement au 10ème étage et le parking au sous-sol de l'immeuble «Hélia2» à Sahloul 4 Sousse, objet du titre foncier n°163579 Sousse, et ce entre Mme Mariem Ben Taoufik Abid et M. Hassen Ben Hamayed Gouider.

2024S01649VEPA2

Ouverture des Procédures de Règlement Judiciaire

Société DHITHAR CONFECTION SARL

Au capital de 40 000 DT

Siège social : 2 Avenue Docteur Mourou Sousse

Identifiant unique : 0752870Y

En vertu de la décision rendue dans le dossier n°239 émanant du tribunal de première instance de Sousse en date du 11 décembre 2024 il a été décidé :

- L'ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la société

- Désignation de Madame Nadia Ellili en qualité de juge commissaire

- Désignation de l'administrateur judiciaire Monsieur Mohamed Ben Mongi Braham pour étudier le plan de redressement proposé par la société demanderesse du règlement judiciaire, exprimé son opinion, le modifier si nécessaire et contrôler les actes de gestion.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances au bureau de l'administrateur judiciaire par lettre recommandée à l'adresse suivante : BP 49 Bureau postal Elghrabi 4017 Hammam Sousse, Tél 94606666 dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce et 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien.

2024S01651VEPA2

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de première instance d'Ariana annonce l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 5.520,000 dinars consignée à la recette des finances de Carthage le 27/8/2018 quittance n°M045598 contre la Société YAS CONFECTIONS sise à : 1) 17 rue Bir Jemaa Ariana 2) Avenue Jaafar route Raoued km 6 Ariana à la diligence de Maître OLFA GHARBI Avocate à la cour de cassation pour le compte de la BFPME dans l'affaire n°288. Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion

produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 du code de procédures civiles et commerciales.

2024403154VEPA2

Nomination d'un mandataire de justice

Objet de liquidation : REVA COLOR SARL

Siège : Douar El Houch Naassen Fouchena 2082 Ben Arous

M.F : 1507036/J

Suivant le jugement n°83666 daté le 18 octobre 2024 rendu par le tribunal de première instance de ben Arous, il a été décidé la nomination de Mr Seifeddine Sbai en tant que mandataire de justice de la société "REVA COLOR", pour l'administrer et assurer la gestion jusqu'à la résolution de conflit et la nomination de Mme Eya ben Rached juge commissaires.

Tous les intéressés peuvent contacter le liquidateur susmentionné au 19 rue Naplouse deuxième Etage Tunis. (tél : 92508028).

2024403156VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Groupe Médical les Oliviers

Société anonyme

Au capital de 9 701 180 Dinars

Siège social : Boulevard du 14 Janvier - Sousse

RC : B159931996

MF : 44838FAM000

Messieurs les actionnaires de la société «Le Groupe Médical Les Oliviers» sont convoqués à l'assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu au siège social, sis au Boulevard du 14 janvier - Sousse, le Mercredi 15 Janvier 2025 à 11h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;

2. Affectation du résultat comptable;

3. Quitus aux Conseil d'Administration;

4. Approbation des conventions réglementées tel que visés par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés et approbation des états financiers consolidés du groupe médical les oliviers arrêtés au 31/12/2023 ;

6. Fixation du montant de jeton de présence au titre de l'exercice 2023;

7. Questions diverses.

2024S01659SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MEDITERRANEAN AIR SERVICE

SA au capital de 3.000.000 DT

Siège social : Rue du Lac de Côme Les Berges du Lac de Tunis

IU : 0601729F

Tél : 71 861 737

Messieurs les actionnaires de la société MEDITERRANEAN AIR SERVICE, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au local de la société sis à l'Aérogare Fret, Tunis Carthage, le 20 Janvier 2025 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des décisions du conseil d'administration tenue le 4 novembre 2024.

2024403155SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

ARISTON THERMO TUNISIE

Société anonyme Non-Résidente

En cours de liquidation

Capital social: 500.000 Euros

Siège social : 22, Rue de l'Imprimerie - Zone Industrielle Ksar Said 2086 La Mannouba

Siège de la liquidation : Immeuble Mazars - Rue du Lac Ghar El Melh Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1509725M

Les actionnaires sont convoqués par le conseil d'administration du 20/11/2024 à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 20 janvier 2025 à 9H par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour :

1- Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée;

2- Examen et approbation du rapport de gestion de l'exercice clos au 31/12/2023 ;

3- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2023 ;

4- Approbation de conventions réglementées;

5- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2023 ;

6- Quitus aux administrateurs.

2024403158SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA SOCIETE DES LIGNES INTERIEURES ET INTERNATIONALES

(TUNISAIR express)

S.A. au capital de 20 000 035 dinars

Siège social : Immeuble MAGHREBIA- TOUR A-9, Rue de l'Artisanat

Z.I. Charguia II - 2035 Tunis - Carthage

Matricule fiscal : 341761 H/A/M/000

CNSS : N°133141-57

Messieurs les actionnaires de la société des lignes intérieures et internationales «TUNISAIR EXPRESS» sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège de TUNISAIR EXPRESS, le Mardi 21 janvier 2025 à 10 h, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire

2- Lecture et approbation, le cas échéant du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2023

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31/12/2023

4- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2023

5- Approbation des conventions réglementées

6- Affectation des résultats de l'exercice 2023

7- Quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2023

8- Désignation de deux commissaires aux comptes.

9- Ratification de la nomination des administrateurs

10- Approbation du renouvellement des mandats des administrateurs

11- Pouvoir pour accomplissement des formalités légales.

2024403159SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LA SOCIETE DES LIGNES INTEREURES ET INTERNATIONALES (TUNISAIR express)

S.A. au capital de 20 000 035 dinars

Siège social : Immeuble MAGHREBIA - TOUR A-9, Rue de l'Artisanat Z.I. Charguia II - 2035 Tunis -Carthage

Matricule fiscal : 341761 H/A/M/000

CNSS : N°133141-57

Messieurs les actionnaires de la société des lignes intérieures et internationales (TUNISAIR express) sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra au siège de TUNISAIR EXPRESS, le Mardi 21 janvier 2025 à 11 h, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1- Continuité de l'exploitation de la société.

2- Pouvoir pour accomplissement des formalités légales.

2024403160SANB3

L'Ecole Supérieure Privée Ingénierie et de Technologies ESPRIT

Société anonyme

Capital social : 2.000.000 dinars

Siège social : 18, Rue de l'Usine, Zone Industrielle Charguia 2

Identifiant Unique : 0830823 C

Messieurs les actionnaires de l'Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie et de Technologies (ESPRIT), sont invités en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 20 janvier 2025 à 10 heures à l'annexe sis 1-2 rue André Ampère - 2083 - Pôle Technologique El Ghazala, à l'effet de délibérer sur les points suivants :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/8/2024.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/8/2024.

3. Examen et approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31/8/2024.

4. Approbation des conventions réglementées.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/8/2024.

2024403165SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

M. Mathlouthi Ekbel ben Ali CIN n°08952989 délivrée le 12/11/2017 annonce la perte du titre de propriété n°73150 Bizerte, du titre foncier n°53440 Bizerte cité Hached Bizerte.

2024T01235DIVD2

Perte de titre de propriété

M. Maher Ben Ali Methlouthi, CIN n°0891444 délivrée le 8/01/2021, annonce la perte du titre de propriété n°73152 du titre foncier n°53440 Bizerte, cité Hached Bizerte.

2024T01236DIVD2

Perte de titre de propriété

M. Zied Mathlouthi ben Ali, CIN n°08980077 délivrée le 12/4/2014 annonce la perte du titre de propriété n°73153 Bizerte, du titre foncier n°53440 Bizerte, cité Hached Bizerte.

2024T01237DIVD2

Perte de titre de propriété

M. Iheb ben Ali Mathlouthi, CIN n°11441723 délivrée le 23/10/2019, annonce la perte du titre de propriété n°73154 du titre foncier n°53440 Bizerte, cité Hached Bizerte.

2024T01238DIVD2

Appel d'offres

Mise en cession de l'ensemble de la société les Fonderies J.F

Capital social : 1 500 000 DT

Rue de la physique Z.I Ben Arous 2013 Tunisie

MF : 001892C/A/M/000

R.C : B147651998

CNSS : 058651-63

En application du jugement du premier ressort, rendu par le Tribunal de Première Instance de Ben Arous en date du 16 avril 2019 (règlement judiciaire affaire n°257/2015), ordonnant la cession totale de la société les Fonderies J.F, à un tiers, le commissaire à l'exécution Monsieur Faouzi BEN SALEM, lance un appel d'offres pour la vente de la totalité de ladite société.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du cabinet du commissaire à l'exécution, sis au 15 rue Ennozha 8000 Nabeul, contre le paiement de la somme de cent dinars non restituable.

Les offres doivent être adressées sous pli fermé et recommandées avec accusé de réception avec la mention «A ne pas ouvrir», offre F.J.F, au nom de Monsieur Faouzi Ben Salem, sis au 15 rue Ennozha 8000 Nabeul et ce au plus tard le 3 février 2025 .

Pour de plus amples renseignements, à contacter les N° suivants : fixe 72.230.011 mobile 98.792.293 e-mail : bureau.bsf@gmail.com.

2024R03215DIVD2

Location gérance du fonds de commerce

Café «Mathilde»

Place 3 Août Monastir

MF : 1516809H

Le mandataire de justice pour Je fonds de commerce «Café Mathilde» sis au croisement Av Habib Bourguiba et place 3 Août Monastir, Maître Yassine Boudriga et en exécution de l'ordonnance de 16/12/2024 délivré par monsieur le juge observateur au tribunal de première instance de Monastir, annonce l'ouverture des délais de retrait du cahier des charges relatives à la location gérance du fonds de commerce «Café Mathilde» à partir de 18/12/2024 jusqu'à 13/01/2025 et son cabinet sis à B5-28 complexe Borj Khefacha 5060, Monastir Tél : 73907308 pendant l'horaire administratif, contre 50 dinars.

Le loyer annuel d'ouverture est fixé à 29627,700 Dinars.

Le dernier délai de dépôt des offres directement au tribunal de première instance de Monastir est fixé pour le 13/01/2025.

L'ouverture des plis est fixée pour 14/01/2025 au bureau de Mr le juge observateur à 14H.

2024S01658DIVD2

Perte d'un titre de Propriété

Selon acte notarié rédigé par Zina Hacheni et Mariem Bakeri notaires à Meknassi daté le 27/11/2008 enregistré à la recette des finances de Meknassi, en date du 28/11/2008 quittance n°M020175 Haj Hsine ben Ahmed ben Hsan Sekri a vendu aux frères Kamel, Mohamed Salah, Mohamed Fathi, Mohamed Moncef, Mohamed Habib fils de Chedly ben Romdhane Kchaou et Chedly fils de Mohamed ben Mohamed Habib Kchaou, demeurant à Sfax, l'immeuble dénommé «Nadia» objet du titre foncier n°66952 Sidi Bouzid, d'une superficie de 4 ha 69 a 93 ca, sis à El Karrouba délégation Menzel Bouzaiene Gouvernorat de Sidi Bouzid.

Vu que le titre de propriété n°11076/13 du titre foncier n°66952 Sidi Bouzid, revenant à Haj Hsine Sekri est égaré cette annonce tient lieu à un avis de perte du dit titre foncier.

La même annonce est publiée au journal quotidien Echourouk du 19 décembre 2024.

Les dites personnes sus- indiquées, ont élu domicile chez maître Mohamed Adei Messedi, avocat à Sfax dont son étude est sise à la rue Abou El KaCei11 Chebi immeuble Elyssa Centre Sfax.

2024X01704DIVD2

Appel d'offres

Cession d'un local commercial

Sis au centre Commercial Ariana Center

En vertu de l'ordonnance rendue par le juge commissaire auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis le 12/12/2024 dans le cadre de l'affaire n°958, l'Administrateur Judiciaire Mr Adel GHLISS lance le présent appel d'offres pour la cession du local commercial BR12 d'une superficie de 17 m² situé au Rez-de-chaussée du centre commercial et Administratif" ARIANA CENTER" Ariana.

Tout intéressé par le présent Appel d'Offre peut retirer le cahier des charges auprès du bureau de l'Administrateur judiciaire, sis au 2 bis Rue d'Argentine, le belvédère, Tunis contre le paiement d'une somme non restituable de 300 dinars.

Le dernier délai pour la remise des offres est fixé au 19/02/2025 inclus. Pour plus d'informations veuillez contacter le 21470591/ 71841014.

2024403145DIVD2

Appel d'offres

Cession d'un local commercial

Sis aux Berges du Lac - Tunis Immeuble City Residence

En vertu de l'ordonnance rendue par le juge commissaire auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis le 12/12/2024 dans le cadre de l'affaire n°958, l'Administrateur Judiciaire Mr Adel GHLISS lance le présent appel d'offres pour la cession du local commercial n°3, d'une superficie de 249 m² situé au rez-de-chaussée de la tour B de l'immeuble dénommé "CITY RESIDENCE", les Berges du Lac, Tunis

Tout intéressé par le présent Appel d'Offre peut retirer le cahier des charges auprès du bureau de l'Administrateur judiciaire, sis au 2 bis Rue d'Argentine, le Belvédère, Tunis contre le paiement d'une somme non restituable de 300 dinars.

Le dernier délai pour la remise des offres est fixé au 19/02/2025 inclus.

Pour plus d'informations veuillez contacter le 21470591/ 71841014.

2024403146DIVD2